

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2025

---

RENDRE SYSTÉMATIQUE L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR SUR L'ORIGINE  
DES DENRÉES ALIMENTAIRES PAR LE MOYEN DE L'ÉTIQUETAGE - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
Mme Laporte

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« favorable à la répression de l'infraction »,

le mot :

« élevé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.